



DÉTERMINATION DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION
DES CAPTAGES AEP DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE

COMMUNE DE DOMECY-SUR-CURE

CAPTAGE D'USY (PUITS N° 3)

J. CHAMAYOU

467-7X-0014

GA 87/26 BOU

MAI 1987

BUREAU DE RECHERCHES GEOLOGIQUES ET MINIERES

Service Géologique Régional Bourgogne

32 Boulevard Maréchal Joffre - 21100 DIJON - Tél 80.72.42.31

DOSSIER N° : 467-7X-0014

Date de la reconnaissance sur le terrain : Février 1987

A ÉTUDE D'ENVIRONNEMENT

I - SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE DU CAPTAGE

11) SITUATION GEOGRAPHIQUE

Commune d'implantation du captage : DOME CY-SUR-CURE

Lieu dit : Bois d'Usy

Parcelle cadastrale :

Distance à l'agglomération et orientation : 3,5 km au NE de Domecy/Cure

Nature du captage :

- puits ☒
- forage ☐
- source captée ☐

Appellation courante du captage : puits n° 3 d'Usy

Carte géologique : AVALLON

- n°: 466

- feuille : 7 à 1/25.000

Indice B.R.G.M. : 466-7X-0014

Coordonnées Lambert :

- X = 713,33
- Y = 269,40

Altitude du sol : Z = 310 EPD

Champ captant :

- ouvrage unique ☐
- plusieurs ouvrages ☒ - nombre : 5 = Source 1 : 3 puits
- prélèvement annuel en 1980 : 11 500 m3 Source 2 : 1 puits
- Puits n° 3

12) SITUATION ADMINISTRATIVE

- Rapport du géologue agréé ☐
- Rapport du conseil départemental d'hygiène ☐
- Arrêté de déclaration d'utilité publique ☐
- Autres :

Date

II - SITUATION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DE L'A.E.P.

Organisme responsable - Nom et adresse :

- Commune ☒ Domecy-sur-Cure 89450 VEZELAY
- Syndicat ☐

Mode de gestion de l'A.E.P. :

- régie municipale ☒
- affermage ☐
- concession ☐

Nom et adresse du service gestionnaire :

Mairie de Domecy/Cure - 89450 VEZELAY

Nombre de communes desservies par 1 :

Organisation de l'A.E.P. en plusieurs réseaux : oui ☒ 5
non ☐

Nom du réseau desservi par le captage ☒ réseau d'Usy
le champ captant ☐

Communes desservies par le réseau, avec leur nombre d'habitants ☐
d'abonnés ☒ 120

- Domecy sur Cure
-
-
-
-
-

Autres champs captants d'A.E.P. dans le réseau R ☐
hors du réseau HR ☐

R ou HR	en service	aban- donné	Commune d'implantation	Nombre d'ouvrages	prélèvement annuel en l9
	☐	☐			
	☐	☐			
	☐	☐			
	☐	☐			
	☐	☐			

- Réservoirs semi enterrés ☒
- Chateaux d'eau ☐
 - nombre : 1
 - capacité (m3) : 50
- Historique de l'A.E.P. : oui ☐
non ☒

III - CARACTERISTIQUES DU SITE AQUIFERE

Nature du site

vallée	☐	plaine	☐
vallée sèche	☐	coteau	☐
thalweg	☐	plateau	☒

Aquifère capté et étage géologique

alluvions	☐
craie	☐
sables albiens	☐
calcaire	☐
arène granitique et sédimentaire silicifiée	☒

Terrain de couverture

nature : arènes, sables
épaisseur :

Substratum

nature : micaschistes
atteint : oui ☐
non ☒

Profondeur du niveau d'eau sous le sol et date de la mesure

Température de l'eau et date de la mesure

Essai de débit

réalisé : oui ☐
non ☒ faible, fraction de litre/seconde
valeur de la transmissivité : m²/s

Qualité de l'eau - Observations particulières

Eléments dont la teneur présente une anomalie (variabilité et (ou) excès)
(avec valeurs extrêmes)

Eau peu minéralisée mais acide.

Présence de quelques coliformes et contaminations du réseau assez
fréquentes, avec matières organiques.

Fragilité de ce point d'eau, en bordure de la route et du fossé, qui
contribue à l'alimentation directe du puits et provoque une détérioration
de qualité des eaux de ce réseau. (cf. rapport de la DDASS n° 1517 annexé).

IV - CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE ET DE LA STATION

IV1 - OUVRAGE

Type d'ouvrage

puits ☒
forage ☐
source captée ☐

Date d'exécution : 1982
de mise en service :

Profondeur : 3 à 4 m

Diamètre en tête : m
en fond : m

Groupes d'exhaure dans l'ouvrage : gravitaire jusqu'au réservoir des sources
1 et 2

Nombre	☐	☐
Nature		
Débit (m3/h)		
HMT (m)		

Compteur d'eau sur la sortie des groupes : oui ☐
non ☒

Régime d'exploitation

Débit d'exhaure (m3/h) :
Volume d'exhaure en 19 80 : 11.500 m3 sur les 5 captages
Débit maximal d'exhaure en 19 : période :
minimal

IV2 - STATION

Station de refoulement après les groupes d'exhaure : oui ☐
écoulement gravitaire non ☒

Station de traitement de l'eau (voir réserves de la DDASS)

<u>Stérilisation</u> ☐	<u>Floculation et filtration</u> ☐
Chlore gazeux ☐	chlorure ferrique ☐
eau de javel ☐	carbonate ☐
autres ☐	filtre à sable ☐
point d'injection :	autres ☐

V - ETAT DE L'ENVIRONNEMENT

1 - Immédiat (parcelle cloturée)

Bordure de route et de fossé dans zone boisée.

Les eaux de surface se mélangent avec les eaux contenues dans les arènes, sans filtration et sans protection.

2 - Rapproché (250 m autour du captage)

Entièrement boisé sur plusieurs centaines d'hectares

3 - Eloigné (1 km autour du captage)

Secteur boisé, pas d'activité agricole, ni industrielle sur tout le périmètre

4 - Constats de pollution observée au captage depuis sa création

Pollutions bactériologiques fréquentes et pas toujours contrôlées par des traitements adéquats.

GÉOLOGIE ET HYDROGÉOLOGIE

La zone du captage et son bassin d'alimentation se situent sur des terrains métamorphiques (micaschistes, gneiss) et sur des granites .
 L'altération de ces roches forme une arène argilo-sableuse qui emmagasine une nappe d'eau peu profonde, mal protégée, si ce n'est par son environnement général (forêts).
 Les débits des sources ou puits qui captent cet aquifère, sont faibles et dépassent rarement le litre seconde.

PERIMETRES DE PROTECTIONPérimètre de protection immédiate (cf. carte II)

Ce puits situé à proximité de la route est difficile à protéger et doit être déplacé.

Un site plus éloigné de cet axe et du fossé serait préférable sans nuire à la productivité de l'ensemble.

La création d'un fossé bétonné sur une centaine de mètres, n'écarterait pas le danger de contamination de la nappe, par débordement, aussi nous conseillons de recreuser un puits à une vingtaine de mètre de celui-ci, vers l'Est, et de le clôturer (10 m x 10 m).

Périmètre de protection rapprochée (cf. carte I et II)

Défini sur le plan à 1/25.000, il sera constitué d'un quadrilatère de 300 m x 350 m, sous réserve de créer un nouveau captage, situé à une distance d'au moins 20 m du fossé et de la route.

Dans la mesure où le captage sera déplacé, les prescriptions qui ont trait à sa protection sont celles du tableau 6 annexé, rubriques 1 à 12.

Périmètre de protection éloignée (cf. carte I)

Il sera confondu avec celui des sources 1 et 2, 466-7X-1001 et 466-7X-1004.

L'avis ne pourra être jugé recevable, que si le captage est déplacé de 20 à 30 m vers l'Est à l'écart de l'axe routier et clôturé par un grillage de 10 x 10 m.

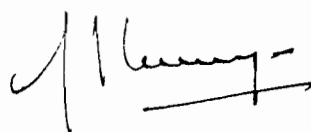
Les aménagements à effectuer au préalable devront être suivis d'un test prolongé et d'un prélèvement d'eau pour analyses de type I.

Au vu de ces éléments, cet avis pourra être modifié.

Fait à DIJON, le 02 JUIN 1987

Le géologue coordonnateur, agréé en
 matière d'eau et d'hygiène publique
 pour le département de l'Yonne

J. CHAMAYOU



Commune d e DOMECY S/CURE - Réseau Uzy
Syndicat d

By order of the Court

LABORATOIRE DE CONTROLE DES EAUX

Prélèvement effectué le 12 août 1936

Captage principal NT
Captage secondaire NT
Captage complémentaire NT
Distribution bourg

[illegible][illegible]

AMEN PHYSICO-CHIMIQUE

viscosité (gouttes de mastic)		
conductivité (en ohms/cm à 20 °C)		
au arbre	pH (à 20 °C)	{ Avant
		{ Après
	Alcalinité (en CaO : mg/l)	{ Avant
		{ Après
ammoniacale (en NH ₄ : mg/l)		
nitrates (en NO ₂ : mg/l)		
nitrates (en NO ₃ : mg/l)		
chlorures (en Cl : mg/l)		
oxygène cédé par KMnO ₄		
milieu alcalin, à chaud en 10 mn (en O : mg/l) ..		
acidité totale (degré français)		
titrage alcalimétrique complet (T.A.C., degré français)		
sulfates (en SO ₄ : mg/l)		
fer (en Fe : mg/l)		

[illegible]

AMEN BACTÉRIOLOGIQUE

Nombrement total des bactéries (au ml) :
 après 24 h, à 37°
 après 72 h, à 20-22°
 formes (dans 100 ml)
 Membranes filtrantes, à 37° (I. M. V. I. C.)
Escherichia coli (dans 100 ml)
 Membranes filtrantes, à 44° (I. M. V. I. C.)
 Cloques fécales (dans 100 ml)
 (milieux ROTHE et LITSKY)
 Sulfite-réducteurs (dans 100 ml)

CONCLUSIONS

présence d'ammoniaque et de nitrites au captage complémentaire.
bonne qualité bactériologique en distribution au jour du
relèvement.

RÉSULTATS TRANSMIS LE

21 août 1986 à la DASS.

LE DIRECTEUR.

PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DE CAPTAGE

RÈGLEMENTATION ET PRESCRIPTIONS

COMMUNE ET DÉPARTEMENT : DOMECEY SUR CURE - YONNE
CAPTAGE (DÉNOMINATION) : Puits n° 3 d'Usy
A.E.P. (COMMUNE, SYNDICAT) : Mairie de Domecy-sur-Cure

En application de l'article 7 de la loi n° 64 - 1245 du 16/12/1964, du décret n° 67 - 1093 du 15/12/1967 et de la circulaire d'application du 16/12/1968,

1 - A l'intérieur du périmètre de protection immédiate : sont interdits tous dépôts, installations ou activités autres que ceux strictement nécessaires à l'exploitation et à l'entretien des points d'eau.

2 - A l'intérieur des périmètres de protection rapprochée et éloignée : sont interdites ou réglementées, conformément au tableau, les activités suivantes :

ACTIVITES	PR : PROTECTION RAPPROCHÉE	PE : PROTECTION ÉLOIGNÉE	PR	PE
	A : AUTORISÉ	I : INTERDIT - R : RÉGLEMENTÉ		
1 - Le forage de puits				
2 - Les puits filtrants pour évacuation d'eaux usées ou même d'eaux pluviales				
3 - L'ouverture et l'exploitation de carrières ou de gravières				
4 - L'ouverture d'excavations, autres que carrières (à ciel ouvert)				
5 - Le remblaiement des excavations ou des carrières existantes				
6 - L'installation de dépôts d'ordures ménagères, d'immondices, de détritiques, de produits radioactifs et de tous les produits et matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux				
7 - L'implantation d'ouvrages de transport des eaux usées d'origine domestique ou industrielle, qu'elles soient brutes ou épurées			I	R
8 - L'implantation de canalisations d'hydrocarbures liquides ou de tous autres produits liquides ou gazeux susceptibles de porter atteinte directement ou indirectement à la qualité des eaux				
9 - Les installations de stockage d'hydrocarbures liquides ou gazeux, de produits chimiques et d'eaux usées de toute nature				
10 - L'établissement de toutes constructions superficielles ou souterraines, même provisoires autres que celles strictement nécessaires à l'exploitation et à l'entretien des points d'eau				
11 - L'épandage ou l'infiltration des lisiers et d'eaux usées d'origine industrielle et des matières de vidanges				
12 - L'épandage ou infiltration des eaux usées ménagères et des eaux vannes à l'exception des matières de vidanges				
13 - Le stockage de matières fermentescibles destinées à l'alimentation du bétail				
14 - Le stockage du fumier, engrais organiques ou chimiques et de tous produits ou substances destinés à la fertilisation des sols ou à la lutte contre les ennemis des cultures				
15 - L'épandage du fumier, engrais organiques ou chimiques destinés à la fertilisation des sols				
16 - L'épandage de tous produits ou substances destinées à la lutte contre les ennemis des cultures			R	A
17 - L'établissement d'étables ou de stabulations libres				
18 - Le pacage des animaux				
19 - L'installation d'abreuvoirs ou d'abris destinés au bétail				
20 - Le défrichement				
21 - La création d'étangs			I	
22 - Le camping (même sauvage) et le stationnement de caravanes			I	R
23 - La construction ou la modification des voies de communication ainsi que leurs conditions d'utilisation			R	

OBSERVATIONS PARTICULIÈRES :

*** Voir page suivante

La commune veillera à l'application des prescriptions énoncées. En outre, peuvent être interdits ou réglementés et doivent, de ce fait, être déclarés à la Direction Départementale de l'Agriculture, toutes activités ou tous faits susceptibles de porter atteinte directement ou indirectement à la qualité de l'eau.

FAIT À DIJON, LE 02 JUIN 1987

LE GÉOLOGUE AGRÉÉ EN MATIÈRE D'EAU ET D'HYGIÈNE PUBLIQUE
POUR LE DÉPARTEMENT DE L'YONNE

DOSSIER N° : 467 - 7X - 0014
COMMUNE D'IMPLANTATION : DOMECY-SUR-CURE
Puits n° 3 d'Usy

Tableau 7

LISTE DES PARCELLES CONCERNEES PAR LES
PERIMETRES DE PROTECTION IMMEDIATE ET RAPPROCHEE

-:-:-:-

Périmètre de protection immédiate

Section B - Feuille n° 2 : parcelle 76 pp

Périmètre de protection rapprochée

Section B - Feuille n° 2 : parcelles 74 pp
76 pp

DOMECY/CURE

Puits n° 3 d'Usy

CARTE DE SITUATION

Echelle 1/25.000

(fond IGN)

LEGENDE

p3 ● Captage
existant
à déplacerpériimètre de
protection
éloignéepériimètre de
protection
rapprochée

DOSSIER N° : 467-7X-0014

CARTE 11

COMMUNE DE DOME CY SUR CURE

Réseau Puits n° 3 d'Usy

EXTRAIT DE PLAN CADASTRAL

Echelle 1/2000

(réduit)

LE G E N D E



Périmètre de protection immédiate



Périmètre de protection rapprochée

DOMECY-SUR-CURE

puits n° 3 d'Usy

